



ARCHIDIOCESE DE BUKAVU
BUREAU DIOCESAIN DES ŒUVRES MEDICALES
B.D.O.M.
B.P. : 162 BUKAVU



AVIS DE PASSATION DE MARCHÉ N° 002/BDOM-2026

I. Objet de l'Offre

L'objectif de l'offre est : **Fourniture d'un Véhicule de Terrain**

Pouvoir Adjudicateur : Archidiocèse de Bukavu/Bureau Diocésain des Œuvres Médicales

Avenue Georges DEFOUR BUGABO

Date de Publication : 02 Mai 2026

Date limite de remise des offres : le 20 mai 2026

Date limite de livraison du véhicule : le 10 juin 2026

Numéro du Dossier d'avis de passation de marché : 001/AOIN/BDOM/CBM-BMZ/2026

Le Bureau Diocésain des Œuvres Médicales est le service technique de l'Archidiocèse de Bukavu en matière de santé. En raison de la complexité de sa mission, il est constitué de 3 Coordinations, chacune répartie en services pour mieux se consacrer à chaque problème de la population de son rayon d'action.

Solidaire et témoin, le BDOM a reçu comme mission de témoigner de l'amour du Christ en contribuant à améliorer la santé de la population dans son rayon d'action.

II. Préliminaire

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction aucune, des exigences qui régissent ce marché quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer.

Toute demande d'information complémentaire concernant le présent avis de passation de marché peut être adressée à BDOM Bukavu au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.

III. Spécifications techniques du Véhicules

Véhicule de Terrain Station WAGON 10 places

Utilisation :

Le véhicule sera utilisé pour transporter 10 personnes et leurs bagages sur tout type de route et dans des conditions climatiques difficiles.

Spécifications techniques :

- **Etat de véhicule à la livraison :** Véhicule neuf
- **Carrosserie et Cabine :** 5 portes, air bag, ceintures de sécurités pour tous les passagers, couleur blanche, climatisation et filtre à air, Radio touch

- **Équipement standard** : Kit complet outils de base, triangles de signalisation, extincteurs conformes, manuel de l'utilisateur
- **Direction** : Volant à gauche, direction assistée
- **Moteur et transmission** : transmission 4X4 manuel 5 vitesses + AR, boîte de transfert à deux rapports avec DIFF LOCK, diesel, 6 cylindres et sans turbo, cylindrée minimum 4 cc, capacité de réservoir minimum 130 litres
- **Freins** : freins avant et arrière à disque ou freins arrières à tambour, frein à main hydraulique ou mécanique
- **Roues** : jantes en acier + roue de secours
- **Autres dispositifs** : Treuil électrique Warn 12 Volts sur support treuil, Pare-bufile noir avec support de treuil, porte bagage de toit robuste

A l'Attention de : BDOM

Abbé Gérard BACISHOGA M

Directeur du BDOM BUKAVU ARCHIDIOCESE DE BUKAVU



YOUR HEALTH, OUR PRIORITY

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Art 1 : Objet du Marché

L'objet du marché est la fourniture et la livraison d'un Véhicule :
Véhicule de terrain répondant aux caractéristiques détaillées dans le présent avis de passation de marché

Lieu de Livraison : BDOM BUKAVU

Art 2 : Durée du marché

Le marché passé au terme de la consultation un marché d'une durée de d'exécution de 30 jours calendrier. La livraison devra donc avoir lieu au maximum dans les 30 jours après remise du bon de commande.

Calendrier :

EVENEMENT	DATE	HEURE
Publication de l'Offre	02 Mai 2026	15H30
Limite de remise des offres	20 Mai 2026	16H (GMT+2)
Examen des offres	22 Mai 2026	14H-16H
Notification de l'attribution de marché	23 Mai 2026	9H
Date limite de livraison du véhicule	10 Juin 2026	12H -14H


Art 3 : Présentation des Offres/ Convention de Prix

Les offres présentées devront être formulées suivant les caractéristiques énumérées à l'Article 1, il y sera annexé le tableau qui comprendra les informations suivantes :

- Nom et adresse du soumissionnaire
- Désignation commerciale de chaque produit proposé
- Prix unitaire net hors taxe
- Délai de livraison
- Conditions de paiement
- Date, signature, cachet de la Société

Art 4 : Composition du Dossier de soumission

Les candidats devront présenter :

- ❖ Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, attestant :
 - Qu'il est en ordre avec ses obligations fiscales et sociales
 - Qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
 - Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours de cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au casier judiciaire
- Le tableau de présentation des offres rempli selon les précisions données à l'article 3 ci-dessus
- Le cahier de charges paraphé, daté et signé 

- Descriptif du produit proposé (catalogue)
- Les notices complémentaires précisant la durée de la garantie couvrant aussi bien les composants que le service après-vente
- Tout document jugé nécessaire à l'appui de son offre
- Les documents suivants doivent être annexés et présentés à la demande :
 - Autorisation de fonctionnement
 - Numéro impôt si éligible
 - Attestation de paiement de l'impôt
 - Copie du Registre de commerce
 - Attestation fiscale en cours de validité
 - Preuve d'expérience requise dans la fourniture des véhicules.

N.B. Les frais pouvant être engagés dans la préparation du dossier sont à charge du Soumissionnaire et ne pourront pas être remboursés en cas de non sélection

Art 5 : Délai de Validité des Offres

Le délai est fixé à 30 jours suivant la limite de remise des offres

Art 6 : La remise des offres

Elle peut se faire directement à l'adresse ci-après, moyennant un accusé de réception :

Secrétariat du Bureau Diocésain des Œuvres Médicales

2, Avenue Georges DEFOUR BUGABO

Quartier NKAFU

Ou par mail au

bdombkv@yahoo.fr

bacishogamaheshe@gmail.com

ou via le site internet :

Art 7 : Retrait-Modification-Annulation de l'avis de passation de marché.

Tout soumissionnaire peut modifier ou annuler son offre 3 jours avant la date fixée pour la clôture des soumissions pourvu qu'il en fasse un avis écrit de cette modification ou ce retrait.

L'Archidiocèse de Bukavu peut décider d'annuler la procédure d'avis de passation de marché à tout moment, en particulier à la lumière du rapport d'évaluation, dans les cas suivants :

- Lorsque l'avis de passation de marché est demeuré infructueux c'est à dire lorsqu'aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu réponse,
- Lorsque les éléments techniques ou économiques de l'offre ont été fondamentalement modifiés,
- Lorsque les circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible l'exécution normale du contrat ;
- Lorsque toutes les offres retenues sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles ;
- Lorsqu'il est constaté des irrégularités graves de procédures empêchant une concurrence loyale,
- Sur demande expresse du bailleur, α

En cas d'annulation du présent avis de passation de marché par l'Archidiocèse de BUKAVU, les soumissionnaires seront avertis et ne pourront prétendre à aucune indemnité.

Article 8 : Examen des propositions

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse se fera en fonction des critères suivants :

- Le prix proposé
- L'offre technique
- Le délai de livraison
- La valeur qualitative et fonctionnelle de l'offre
- La garantie et service après-vente
- La capacité institutionnelle à fonctionner légalement
- La notoriété dans un tel domaine de livraison de véhicule

Le prix sera présenté en dollars ou en euros et en cas de présentation dans une autre monnaie, un taux ayant cours légal ou son équivalent dans les monnaies précitées devra être indiqué.

Art 9 : Notification de l'attribution du contrat de passation de marché

Avant l'expiration de la date de validité des offres, l'Archidiocèse de Bukavu via le BDOM informera l'attributaire par écrit que son offre a été retenue. Le soumissionnaire dont l'offre est retenue doit, en outre maintenir la validité de sa soumission pendant 15 jours supplémentaires à compter de la date de notification de l'attribution du marché.

Art 10 : Notification des soumissionnaires non retenus


L'Archidiocèse de Bukavu à travers le BDOM avisera tout soumissionnaire non retenu dans le délai possible qui suit la conclusion du contrat sans excéder la date ultime de validité des offres.

Article 11 : Condition de livraison

Le véhicule sera accompagné d'un bon de livraison indiquant :

- Le nom du titulaire du marché
- La date de livraison
- La référence de la commande
- Le numéro de lot
- La nature de la marchandise livrée
- Le prix unitaire

Art 12 : Réception

Après vérification, la réception est prononcée par le Directeur du BDOM Bukavu qui vise le bon de livraison remis. Le visa vaut procès-verbal de réception. 

Art 13 : Les litiges

Tout différend survenant à l'exécution du marché et n'ayant pu être réglé à l'amiable entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire du marché, sera porté d'abord auprès d'une tierce personne de commun accord avant d'envisager toute procédure judiciaire auprès des instances du lieu de résidence du pouvoir adjudicateur en République Démocratique du Congo.

Fait à Bukavu, le 02 Mai 2026



Le Directeur du BDOM Bukavu

Abbe Gérard BACISHOGA. M

YOUR HEALTH, OUR PRIORITY